

Réponse municipale à la question écrite de la Conseillère Monika Deillon-Verner  
«Le drapeau et la Fête nationale»

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite de Madame la Conseillère Monika Deillon-Verner «Le drapeau et la Fête nationale», déposée et lue au Conseil communal du 31 août 2020, qui demande en substance des explications quant à la non-présence du drapeau suisse sur les bâtiments communaux lors de la Fête nationale.

Il est précisé tout d'abord qu'un plan comprenant l'ensemble des événements nécessitant de hisser les drapeaux, et lesquels, est édité chaque année, la première semaine de janvier, et distribué à tous les Responsables de bâtiments concernés pour exécution.

A l'occasion de la Fête nationale, il est prévu de pavoiser les bâtiments suivants avec les drapeaux suisse, vaudois et prilléran : Château (mâts sis le long de la place de jeu) et Castelmont (côté cour et côté route), Grande Salle, ainsi que les collèges du Grand-Pré et de Jolimont. Les mâts situés sur le toit du Collège-Centre ne peuvent par contre plus être utilisés car leur accès est trop périlleux selon les normes de sécurité actuelles.

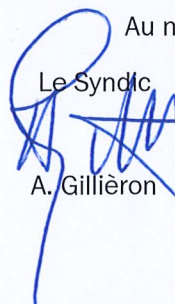
En cette année 2020 où la manifestation patriotique, comme tant d'autres d'ailleurs, a dû être annulée en raison de la crise sanitaire, les drapeaux précités n'en flottaient pas moins comme prévu, le 1<sup>er</sup> août, sur le site de l'Administration communale. Malheureusement, il n'a pas été possible de les installer à la Grande-Salle, au Grand-Pré et à Jolimont, les Responsables desdits collèges ayant omis, pour la première fois, de les tenir à disposition de leurs remplaçants avant la pause estivale. La Municipalité veillera à ce que ce manquement demeure effectivement une exception.

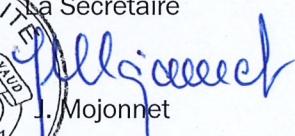
Enfin, dès lors que le petit-déjeuner du 1<sup>er</sup> août au four-à-pain a finalement pu être organisé, moyennant la mise en place d'un plan de protection très strict, les traditionnelles oriflammes, toujours aux couleurs de la Suisse, du Canton de Vaud et de la Ville de Prilly, avaient été installées dans le giratoire du centre-ville et sur le bas de la route du Chasseur. Deux drapeaux, l'un suisse et l'autre vaudois, ornaient également le site-même de la manifestation, où les convives ont pu profiter de quelques moments festifs égayés par de la musique folklorique issue de divers cantons.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  A. Gillieron

La Secrétaire  J. Mojonnet



Réponse présentée au Conseil communal en séance du 2 novembre 2020.